

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 28 (1883)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Les corps de cadets  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347944>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La 6<sup>e</sup> liste de prix offerts fait monter leur nombre à 343. Le plus gros prix en argent de la 3<sup>e</sup> liste est de 2500 fr., don de la Banque cantonale tessinoise à Bellinzone ; il y en a trois autres de la valeur de 1000 fr. chacun, venant : de la Banque de la Suisse italienne, à Lugano, du club des tireurs suisses *Helvétia*, à New-York, et de la Société de secours mutuels tessinoise, à New-York. Dans les dernières listes on remarque entr'autres des dons de 500 fr. de la Société des tireurs allemands de Munich, des Suisses en Egypte, du gouvernement St-Gallois, des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds, de la Société *vadoise* des carabiniers<sup>1</sup>, et trois prix de membres de l'Assemblée fédérale, comprenant 8 revolvers d'infanterie, 6 fusils et 10 carabines, tout à la nouvelle ordonnance.

Pendant que nous parlons du tir à la carabine, mentionnons la nouvelle « Ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire » du 16 mars 1883, laquelle porte jusqu'à 3 fr. le subside annuel pour tout membre d'une société de tir ayant tiré au moins 50 coups aux conditions voulues et qui admet au subside toute société d'au moins 8 membres.

Les militaires astreints au tir devront tirer 30 coups à condition avant le 1<sup>er</sup> août prochain. Ceux qui auront rempli les conditions recevront une bonification de 1 fr. 80 ; ceux qui ne les auront pas remplies devront un service de trois jours sans solde ni indemnité.

### LES CORPS DE CADETS.

De tout temps les corps de cadets ont eu quelque peine à se maintenir dans certaines villes de la Suisse. D'une part ils sont en butte au mauvais vouloir de quelques membres du corps enseignant qui trouvent que le temps consacré aux exercices militaires est autant de perdu pour l'étude ; d'autre part leur organisation défective leur aliène parfois les sympathies de ceux-là mêmes qui devraient les soutenir le plus, nous voulons parler des officiers et des sociétés militaires. Aussi a-t-on vu quelques-uns de ces corps, jadis prospères, décliner de jour en jour et menacer ruine. On pouvait se dire que leur disparition totale n'était plus qu'une affaire de temps.

Heureusement des voix autorisées se sont élevées pour réagir contre cette tendance, et nous constatons avec satisfaction qu'elles paraissent avoir été entendues. Un mouvement très prononcé se produit en Suisse, tendant au maintien et à la rénovation des corps de cadets. On peut s'en rendre compte en parcourant la presse locale de différents cantons : Vaud, Soleure, Berne et Neuchâtel, entre autres.

<sup>1</sup> Attribués par erreur à la Société des carabiniers de *La Sarraz*.

Comme cette question doit être discutée dans la prochaine assemblée générale de la Société des officiers, à Zurich, il nous a paru utile de rassembler dans la *Revue Militaire* ces documents épars en y joignant quelques renseignements puisés à de bonnes sources. Ce travail constituera un *post scriptum* au rapport de M. le major Secretan, publié dans nos livraisons de janvier et février 1882.

• • •

A Lausanne, les élèves du Collège cantonal et de l'Ecole industrielle ayant donné, dans le courant du mois de novembre, une soirée théâtrale dans le but de se procurer les fonds nécessaires à l'achat d'un matériel nouveau pour l'artillerie du corps des cadets de cette ville, un officier a saisi cette occasion pour montrer l'urgence d'une réforme de l'organisation de ces corps. Nous extrayons les passages suivants d'une lettre qu'il a adressée à l'*Estafette* :

« La question que je voudrais soulever ici n'est point nouvelle.

» Un de nos officiers supérieurs l'a traitée, il y a quelques mois, dans une brochure fort intéressante, et tout dernièrement encore, dans l'assemblée des délégués de la Société fédérale des officiers, à Zurich, elle a fourni la matière d'une discussion approfondie. Si j'en crois les journaux militaires, la plupart des orateurs qui se sont fait entendre dans cette réunion ont regretté la défaveur que témoigne le public de différentes villes à l'endroit de ces exercices militaires et n'ont pas hésité à en attribuer la cause au peu de sérieux avec lequel ils sont pratiqués. En effet, dans la plupart des cas, ces exercices ne sont qu'un jeu.

» Lorsque nous voyons passer dans nos rues, derrière un orchestre à grosse caisse et à plumets, des enfants de douze ans portant de vieux fusils, presqu'aussi grands qu'eux, ou trainant des canons bons tout au plus à figurer dans un musée d'artillerie, il ne vient à l'esprit de personne que ces enfants-là fassent une besogne sérieuse. Ils vont jouer au soldat.

» En vérité, il n'est pas étonnant que dans ces conditions, on entende des voix autorisées demander avec instance la transformation de ces exercices, sinon leur suppression.

» Et cependant, ces exercices militaires seraient susceptibles de donner d'excellents résultats.

» On pourrait les rendre utiles à la fois à nos enfants et au pays : à nos enfants, en leur enseignant une foule de choses qui font partie de l'art militaire, mais dont tout jeune homme peut faire son profit ; au pays, en faisant des corps de cadets une sorte de pépinière où plus tard, quand l'âge du service militaire sera venu pour ces jeunes gens, l'Etat trouverait d'excellents sous-officiers, déjà préparés par l'instruction qu'ils auraient reçue au Collège.

» Pour cela, il faudrait apporter dans l'organisation de ces corps et dans l'enseignement qui leur est donné, des réformes rationnelles.

» Il faudrait, en premier lieu, n'y faire entrer que des jeunes gens d'un certain âge, — à partir de 12 ou 13 ans, par exemple, — reléguant les plus jeunes dans un dépôt totalement distinct, où on se bornerait à pratiquer la gymnastique, méthodiquement et sérieusement, comme le font si bien les jeunes gens chez nos confédérés.

» Il faudrait ensuite simplifier l'uniforme, qui est, dans le moment actuel, une lourde charge pour les parents, et tailler quelque peu dans les galons, les insignes, les dorures et tout l'attirail de parade dont on abuse aujourd'hui.

» Enfin et surtout il faudrait un enseignement intéressant et sérieux et un armement convenable. Apprendre la charge en douze temps ou la nomenclature d'un matériel d'artillerie datant à peu près de Louis XIV, est non-seulement inutile, mais dangereux, par la confusion qu'on met ainsi dans l'esprit de l'enfant.

» Nous saluerons avec joie tout ce qui se fera dans cette direction, persuadés que là est le salut d'une institution, raillée aujourd'hui, mais qui se relèvera le jour où l'on sortira de la routine pour entrer dans la voie du progrès.

» Nous appelons ce moment de tous nos vœux. »

Cette lettre ayant provoqué une réponse d'un *père de famille* qui se plaignait qu'on voulût étendre outre mesure l'enseignement militaire et faire avant l'âge des élèves de nos écoles de véritables soldats, le correspondant de l'*Estafette* revint à la charge par la lettre suivante. Nous la citons à peu près *in extenso*, parce qu'elle nous paraît placer la question sur son véritable terrain et qu'elle renferme en outre tout un programme de réformes intéressant à connaître. Voici cette lettre :

« Il me semble que le *père de famille* qui, dans l'*Estafette* de vendredi, a répondu à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur les corps de cadets, déplace la question.

» Si j'avais proposé de créer de toutes pièces une institution nouvelle et de surcharger outre mesure le programme d'étude de nos établissements cantonaux en ajoutant à l'enseignement actuel des cours d'art militaire, je comprendrais ses récriminations et ses craintes.

» Mais il ne s'agit point de cela. Les corps de cadets existent; ils existent de par la loi et tout ce que j'ai demandé c'est qu'on utilisât d'une façon plus profitable à l'enfant, à l'école et au pays, le temps consacré aux exercices militaires.

» De deux choses l'une : ou les corps de cadets ont leur raison d'être, et dans ce cas nous avons le devoir de les faire progresser; ou bien ils sont une institution vieillie, héritage d'autres temps et d'autres mœurs que nous pouvons jeter par dessus bord. — Cette dernière opinion serait-elle à la veille de prévaloir chez nous? Nous ne le pensons pas. Nous croyons au contraire que notre pays tient

à cette institution, vieille de plusieurs siècles, qui pendant long-temps lui a fait honneur et que l'étranger, la France notamment, lui emprunte à cette heure.

» Si donc les corps de cadets doivent vivre, il faut que, comme toute chose, ils s'améliorent et se transforment. Il ne faut pas que l'enseignement militaire qu'on donne à nos enfants soit hors de saison et sans profit pour le reste de leur carrière ; il ne faut pas que ces exercices arrivent à ce résultat unique et déplorable de compliquer plus tard la tâche de l'instructeur qui du citoyen devra faire un soldat.

» Tel était le but de ma lettre et des vœux que je me suis permis d'émettre à l'endroit du matériel « bon pour le vieux fer » et des fusils « plus lourds que ceux qui les portent. »

» J'ai parlé aussi d'un enseignement théorique à joindre aux exercices sur le terrain et c'est cela surtout qui excite la raillerie de mon honorable contradicteur. Pour un peu il m'accuserait d'avoir voulu créer à l'Ecole industrielle cantonale une chaire d'art militaire.

» Il nous semble cependant que ce ne serait point faire une œuvre si mauvaise que de remplacer, pendant la mauvaise saison, l'obligée promenade à Beaulieu et la sempiternelle école de compagnie par une leçon sur un sujet touchant aux choses militaires.

» Expliquer à grands traits le mécanisme de notre organisation militaire, donner quelques notions du tir et de la construction des armes à feu et des projectiles ; faire le récit d'un siège pour trouver l'occasion d'expliquer certains termes techniques qu'on rencontre à chaque instant dans une lecture ; enseigner à lire les cartes ; étudier la géographie de la Suisse au point de vue de notre défense nationale, etc., tout cela ne serait peut-être pas sans utilité et intéresserait davantage nos jeunes cadets que ce qu'on leur fait faire aujourd'hui. A ne prendre que le point de vue de la culture générale, en laissant de côté toute application directe au service militaire, il en résultera sans doute un enrichissement pour l'intelligence des élèves.

» Si à l'enseignement théorique que je viens d'esquisser, et aux manœuvres sur le terrain, on joignait quelques séances de tir à balles pour les élèves les plus âgés et même un ou deux tirs à obus avec le nouveau matériel d'artillerie, on aurait un programme qui intéresserait tout le monde et qui ne manquerait pas de donner un élan nouveau à l'institution dont je me suis permis de prendre ici la défense, persuadé que sa disparition serait un mal pour la jeunesse et pour le pays tout entier.... »

Nous croyons savoir que la discussion provoquée par l'*Estafette* n'aura pas été inutile pour l'avenir du corps des cadets lausannois. Des réformes vont prochainement être mises à exécution. En ce qui

concerne l'artillerie notamment, les anciennes pièces lisses se chargeant par la bouche avec affûts Gribauwal vont être remplacées par deux de ces canons de 6 cm. sur lesquels nous avons attiré jadis l'attention des lecteurs de la *Revue Militaire*. On sait que ces canons sont une réduction exacte et faite avec infiniment de soins de la pièce de bronze de 8 cm. en service dans l'artillerie de campagne. Les affûts, avant-trains, etc., sont également identiques à ceux de l'armée active.

Ce changement de matériel constituera un premier progrès qui, espérons-le, en amènera d'autres.

\* \* \*

Mais il n'y a pas qu'à Lausanne où la question des corps de cadet soit à l'ordre du jour. D'autres villes suisses s'en préoccupent. A Berthoud, par exemple, on en parle beaucoup et, ce qui vaut mieux, on a passé des paroles aux actes. Voici ce qu'on écrit à ce sujet au *Volksfreund* de Berne. Nous traduisons librement en condensant le plus possible.

« En prenant en mains la réorganisation du corps des cadets de la ville de Berthoud, l'autorité compétente a fait une œuvre éminemment utile, mais, dans notre opinion, sa tentative ne saurait être couronnée de succès qu'à la condition expresse de rompre résolument avec les errements du passé pour entrer dans une voie nouvelle.

» Si les corps de cadets se sont créés tant d'ennemis parmi nous dans ces dernières années, ce n'est point qu'on ait cessé de les considérer comme une institution pouvant être utile au pays, mais parce qu'ils ont implanté dans notre jeunesse un esprit de morgue et de suffisance peu fait pour lui attirer les sympathies des éducateurs.

» Nous croyons cependant qu'ils pourraient devenir une excellente préparation à l'école de recrues et faciliter d'une façon notable l'enseignement militaire que tout citoyen suisse doit recevoir plus tard, mais pour cela il faut les soumettre à des réformes radicales. C'est à ce prix seulement qu'ils retrouveront la popularité dont ils jouissaient jadis.

» Nous nous permettrons d'émettre ici quelques idées. Non pas que nous ayons la prétention d'avoir trouvé la pierre philosophale mais uniquement pour provoquer une discussion sur ce sujet : Du choc des opinions jaillit la lumière.

» Il nous paraît en premier lieu qu'il faudrait renoncer au système actuel qui veut que l'on nomme parmi les cadets des sous-officiers et des officiers. Les jeunes gens qui remplissent ces postes, et qui sont choisis la plupart du temps pour des motifs complètement étrangers à leurs aptitudes militaires, ne tardent pas à se croire très

supérieurs à leurs camarades et à les regarder de haut en bas. Il en résulte des froissements désagréables, des inimitiés souvent très vives, et surtout cette propension à l'arrogance que nous avons signalée plus haut.

» Nous croyons qu'il serait mieux de n'avoir pas de cadres nommés d'avance, et de faire remplir à tour de rôle les fonctions de gradés par tous les jeunes gens qui n'en paraîtraient pas à priori complètement incapables. Il en résulterait un esprit d'émulation très profitable à la bonne marche de l'ensemble et on y trouverait encore cet avantage d'intéresser aux exercices militaires un grand nombre d'enfants qui les subissent parce qu'il le faut, mais qui se lassent vite de faire toujours la même besogne sous les ordres de camarades de classe qui valent peut-être moins qu'eux.

» En tout cas, si l'on voulait maintenir les cadres inférieurs nous insisterions encore pour qu'on supprimât les officiers.

» Un garçon de 14 à 16 ans n'a pas le tact nécessaire pour exercer un commandement. Il se fait des ennemis et il prend de sa personne une idée trop haute pour que cela ne lui nuise pas plus tard dans sa carrière de citoyen. On trouve par-ci par-là dans nos écoles militaires des jeunes gens de cette façon et ce sont bien les recrues les plus mauvaises et les plus insupportables qu'on puisse rencontrer. — Du reste, quels sont pour la plupart ces officiers de cadets ? Des enfants qui par suite de leur éducation et du milieu dans lequel ils vivent savent se présenter avec plus d'aplomb et commander avec moins de gêne que des camarades, timides peut-être au début, mais qui leur seront bien supérieurs plus tard.

» Nous croyons que ce sont cette hiérarchie et ce militarisme exagérés dans les corps de cadets qui en ont provoqué la décadence. Si ces corps doivent être une école préparatoire au service militaire, il faut que les jeunes gens en sortent égaux. Il ne faut pas qu'à l'école de recrues certains d'entre eux se croient prédestinés à devenir sergents-majors ou officiers parce que jadis ils ont porté les insignes de ces grades.

» Pour passer à un autre ordre d'idées, il nous paraîtrait avantageux de ne donner une arme à feu aux cadets que dans les dernières années d'étude. Des enfants de dix à douze ans ne peuvent regarder un fusil, et surtout un fusil nouveau modèle, que comme un jouet trop compliqué pour eux. On s'expose en outre en le leur mettant entre les mains à des accidents regrettables qui ont certainement contribué pour une part à la défaite dans laquelle sont tombés les exercices militaires aux yeux de certains parents. Un bon nombre de demandes de dispense sont du moins basées sur ce motif.

» Enfin il nous sera permis en terminant de nous élever contre des habitudes funestes que nous avons vu tolérer et même provoquer dans certains corps de cadets. Ce sont celles des excursions et des promenades soi-disant militaires dans les pauses desquelles on laisse

nos enfants boire plus que de raison et prendre des allures qui ne conviennent pas à leur âge. Sous ce rapport il y a beaucoup à faire.

» Quoiqu'il en soit, nous saluons avec joie l'initiative que viennent de prendre nos concitoyens de Berthoud et nous espérons qu'elle aboutira à un résultat utile. Le relèvement de nos corps de cadets ne tient pas seulement à cœur aux amis des choses militaires. Il y a là une question d'éducation nationale qui mérite la sérieuse attention de tous les amis de notre jeunesse et du pays. »

Notons encore, pendant que nous en sommes aux cadets bernois, que la société des officiers de la ville de Berne s'est occupée dans une de ses dernières séances des moyens à employer pour relever les corps de cadets et les réintroduire dans certaines écoles. Une discussion intéressante a eu lieu, paraît-il, sur ce sujet. Nous n'en connaissons pas encore les détails.

\* \* \*

Au nombre des corps de cadets dernièrement réorganisés, celui de Soleure paraît tenir un rang fort honorable. Le *Bund* assure que de très grands progrès ont été accomplis.

« Pendant le dernier semestre d'été, dit ce journal, les journées d'exercice ont été au nombre de douze. En outre, il y a eu huit séances de tir au fusil et une excursion de deux jours au Weissenstein, qui a fourni l'occasion d'exercer le service de sûreté en marche et l'école de tirailleurs.

» En dehors des manœuvres sur le terrain, il a été donné quelques leçons sur la théorie du tir élémentaire et sur la nomenclature du Vetterli.

» Les autorités cantonales et les instructeurs se louent vivement du zèle des élèves et des bons résultats du tir. »

\* \* \*

En ce qui concerne enfin la situation des corps de cadets à Neuchâtel, voici ce qu'a bien voulu nous écrire un officier de ce canton :

« Il y a encore dans le canton de Neuchâtel trois corps de cadets, savoir : Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Locle, qui tous trois marchent bien, malgré une certaine opposition de quelques instituteurs et de quelques membres du Conseil d'Etat.

Le corps de Neuchâtel se compose de 100 à 120 cadets, tous armés du Vetterli, mais n'ayant pas d'artillerie.

Le corps de Chaux-de-Fonds se compose de 400 à 450 cadets, armés en grande majorité de Vetterlis et possédant six canons, dont deux pièces de 6 cm. se chargeant par la culasse ; les quatre autres sont abandonnées.

Le Locle a un corps de cadets de 150 à 200 élèves, en partie armés du Vetterli. Il y a quelques élèves trop jeunes auxquels on donne pour la première année des fusils de cadets à capsule,

mais ensuite on leur délivre des Vetterlis. Il existe une section d'artillerie armée de deux pièces se chargeant par la culasse.

Dans ces trois localités, les instructeurs recherchent la simplicité du costume et des insignes distinctifs, pour s'appliquer au côté pratique de l'instruction. On enseigne à l'infanterie l'école du soldat, l'école de compagnie et de tirailleurs, avec un peu de marches et de service de sûreté, plus des tirs à la cible avec le Vetterli pour les élèves les plus âgés.

L'artillerie s'occupe de l'école de pièce, nomenclature, école de pointage, manœuvres de force et quelques tirs à obus lestés ou chargés quand l'état des finances le permet. Nous cherchons surtout à donner à nos cadets quelques connaissances pratiques qui puissent leur servir au temps de leur école de recrue. Nous sommes soutenus en général par la population qui constate que l'instruction militaire développe chez les cadets l'ordre, la propreté et la discipline, ce qu'est déjà quelque chose.

Nous nous débarrassons autant que possible de ce qui n'est que parade. A la fin de chaque année, les exercices sont terminés par une course avec supposition tactique ; ce qui intéresse les jeunes gens, fait plaisir aux parents et développe le goût des plus jeunes.

Ce qui nous cause le plus de déboires, c'est la fréquentation. La loi scolaire n'oblige que les élèves des classes inférieures à fréquenter les exercices, encore les médecins dispensent-ils trop facilement ceux qui le demandent par antipathie ou par paresse. »

\* \* \*

Tels sont les renseignements divers que nous avons pu rassembler jusqu'à ce jour. S'il en vient de nouveaux à notre connaissance, nous nous empresserons de les communiquer à nos lecteurs. Ils penseront sans doute comme nous que le sujet en vaut bien la peine.

—————

## BIBLIOGRAPHIE

*Dictionnaire des Sciences militaires allemand-français*, par J.-F. Minssen. — Paris, Librairie militaire de Dumaine.

Il fut un temps, et il n'est pas très éloigné, où les traductions d'ouvrages militaires allemands étaient rares en France et plus rares encore les règlements imités de Berlin. C'était Paris qui donnait le ton et c'était dans cette langue française si précise, si claire, si nette, si ennemie de toute obscurité et de tout galimatias, que la plupart des peuples de l'Europe allaient chercher le type de leurs instructions et de leurs règlements militaires.

Tout cela a bien changé depuis quelque vingt ans. Il n'y a plus de salut que par l'Allemagne et d'engouement que pour les productions